

# Assurance des cautions risque exportateur

## ► Quel objectif ?

Faciliter l'émission d'engagements de caution dans le cadre de contrats export, en sécurisant la banque contre le risque de défaillance financière de l'exportateur.

## ► Quels bénéficiaires ?

Émetteurs de cautions (banques françaises et filiales ou succursales de banques étrangères, installées en France et/ou dans un pays de l'Union Européenne, compagnies d'assurance).

## ► Quelles cautions ?

- Toutes les cautions (sauf offset) en toutes devises, liées à un contrat d'exportation, sur tous pays (sauf pays interdits même au comptant par la politique d'assurance crédit en vigueur).
- Les cautions émises avant le dépôt de la demande sont éligibles si elles l'ont été dans les 4 mois de ce dépôt.

## ► Pour quels risques ?

Impossibilité de recouvrer, après l'appel de la caution par l'acheteur étranger quelle qu'en soit la cause, tout ou partie de la créance détenue sur l'exportateur en situation de carence ou d'insolvabilité judiciaire.

## ► À quelles conditions ?

- Quotité garantie maximum :
  - 85 % pour les entreprises dont le CA est inférieur ou égal à 150 M€,
  - 50 % pour les entreprises dont le CA est supérieur à 150 M€.
- Délai constitutif de sinistre :
  - 3 mois en cas de carence,
  - dès l'ouverture d'une procédure collective en cas d'insolvabilité, avec un délai technique de 30 jours.





## ► A quel coût ?

- Assiette :
  - montant des engagements de caution déclarés en vigueur, à hauteur de la quotité garantie.
- Taux de prime :
  - taux de commission retenu par l'émetteur pour chaque engagement à garantir.
- Echéance :
  - trimestrielle d'avance.

## ► Comment s'assurer ?

- L'exportateur dépose une demande d'encours à garantir pour une ou plusieurs opérations et Coface accorde une enveloppe correspondant à l'encours maximal garanti.
- L'exportateur désigne son (ses) partenaire(s) financier(s), celui-ci (ceux-ci) signe(nt) une police cadre.
- Pour une opération d'exportation donnée, l'émetteur de la caution conjointement avec l'exportateur concerné dépose auprès de Coface une demande de ligne (encours garanti à la banque, dans la limite de l'enveloppe attribuée à l'exportateur).

### **Contactez-nous**

Direction des garanties publiques  
92065 Paris La Défense Cedex

Corinne Martinez

Béatrice Langella

Tél : (00.33) 1.49.02.11.14

Tél : (00.33) 1.49.02.11.38

Fax : (00.33) 1.49.02.27.46

Fax : (00.33) 1.49.02.27.46

E-mail : [caution@coface.com](mailto:caution@coface.com)

Site web : [www.coface.fr](http://www.coface.fr) / Garanties Publiques / Assurance caution